

*des Princes &c. Mars 1705. 173*

ne ayant prié le Roi de permettre à quelques Religieux de l'Abbaye de la Trape d'allier établir une Maison de leur Reforme dans ses Etats, S. M. y a donué les mains agréablement, & ces Religieux sont en chemin pour se rendre à l'Abbaye de Buon-Salazzo qui est le lieu destiné à cet établissement, où l'on a disposé les bâtimens conformes à la regle de la Maison de la Trape, Ordre de St. Bernard.

*Religieux  
de la Trape  
vont en Tos-  
cane.*

V. On a publié un très-grand nombre d'Edits Burceaux, suivis de plusieurs Declarations & Arrêts, qui concernent la création de plusieurs nouvelles Charges, & la suppression de beaucoup d'autres: il faut de l'argent à quel prix que ce soit, pour soutenir les dépenses extraordinaires de la guerre, & malheureusement les Traitans ne s'adressent bien souvent qu'à ceux qui en ont le moins.

*Nouveaux  
Edits.*

VI. Par la Declaration du Roi du 30. Octobre dernier, donnée à l'occasion des Milices que les Communautez du Royaume devoient fournir pour servir de recrues à ses Armées en Italie & en Espagne, Sa Majesté ordonna de punir de la peine de déserteurs, c'est-à-dire des Galeres, ceux qui après avoir été nommez s'absenteroient de leurs Paroisses, ou quitteroient les recrues pour lesquelles ils étoient destinez; mais comme au préjudice de ces défenses, plusieurs se sont absentez, on a publié une nouvelle Ordonnance à ce sujet du premier Fevrier 1705. dont voici la teneur.

*Ordonnan-  
ce pour la  
Milice.*